

2. ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ

—
**Raymond
MILLOT**

Contrairement à l'Instruction Civique, l'éducation à la citoyenneté ne peut se décréter. Elle doit **résulter d'un projet éducatif** associant des professionnels, des militants, des collectivités locales.

L'éducation à la citoyenneté peut et doit se faire en impliquant les enfants et les adolescents dans des actions et des projets concernant leur environnement territorial que ce soit le résultat d'une enquête, de l'irruption d'un événement, de la volonté collective de faire face à un problème concernant l'immédiat ou le moyen terme.¹

Une telle implication a de multiples conséquences.

→ Elle touche le **statut de l'enfant** : sans le confondre avec un adulte, on lui permet de connaître les réalités dans lesquelles il vit, de chercher à les comprendre, de projeter et réaliser des actions visant à les transformer, soit à son échelle, soit en association avec des adultes.

→ Elle modifie le processus d'appropriation du savoir. Un savoir collectif se construit, **donne du sens** à celui que la société projette de transmettre.

→ Elle oblige à réviser les objectifs, les programmes, à rompre avec la compétition, l'individualisme, elle repose sur **la coopération**, permet les pratiques « **d'enseignement mutuel** » et elle contribue ainsi à la « **promotion collective** ».

→ Elle ouvre la voie à une « **Société Éducatrice** » qui, en impliquant les parents, les collectivités territoriales, diverses associations

¹. L'illustration concrète peut se trouver dans des relations d'expérience (ex. : « *Vivre à l'école en citoyens* » édité par Voies-Livres ou l'association RECIT) ou dans le scénario « AMAP » destiné à examiner l'alternative dite « *Société Éducatrice Décentralisée* ».

et acteurs économiques, engage une rupture avec la **division du travail dans le champ social**, rétablit un lien entre activités intellectuelles et manuelles, justifie et nécessite le travail en équipe des enseignants, redéfinit la fonction enseignante, permet à l'école de renouer avec son rôle dans **l'Éducation Populaire** et de le renouveler.²

→ Elle pose le problème de l'évaluation sur des bases nouvelles qui doivent faire l'objet d'une réflexion démocratique qui exclut le monopole de l'institution scolaire.

→ Elle permet de définir la part de la **décentralisation** dans le projet éducatif national.

Ainsi conçue l'éducation à la citoyenneté jette les bases d'une éducation et d'une école alternatives.

C'est un projet politique qui reprend, partiellement et en l'adaptant aux réalités du XXI^e siècle le projet du mouvement ouvrier à sa naissance qui entendait maintenir un lien entre le travail productif et les apprentissages intellectuels. Il devrait faire l'objet de multiples « recherche-action » en **des lieux qui s'y prêtent avec des acteurs volontaires**, en visant la **modification des représentations majoritaires** chez les enseignants et les familles.

Un tel projet devrait s'imposer car il est clair que le système éducatif actuel ne prépare en aucune manière les jeunes générations à faire face aux graves difficultés que vont connaître les sociétés et la planète ●

2. L'instituteur rural de la 3^{ème} République remplissait dans une certaine mesure cette fonction.